

## **ARRÊTÉ N° 2025\_044**

### **PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE RÈGLEMENT AMIABLE POUR LES PROFESSIONNELS RIVERAINS DU TRAMWAY T1 BOBIGNY - VAL DE FONTENAY**

#### **LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du Conseil général n°2008-I-09 du 29 janvier 2008 relative à la gouvernance des projets de tramway sous maîtrise d'ouvrage départemental décidant de la mise en place d'une commission de règlement amiable chargée de traiter les demandes d'indemnisation formulées par les riverains ou voisins des travaux ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n°06-02 du 30 janvier 2020 relative à la création de la commission de règlement amiable pour les professionnels riverains du tramway T1 Bobigny Val-de-Fontenay

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-221 du 8 juin 2021 portant désignation des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny-Val de Fontenay - présidente, Mme Elsa Costa ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-222 du 8 juin 2021 portant désignation des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay - URSSAF ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-223 du 8 juin 2021 portant désignation des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay - RATP ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-224 du 8 juin 2021 portant désignation des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay - Conseil départemental 93 ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2021-225 du 8 juin 2021 portant désignation des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay - Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2022-042 du 18 janvier 2022 portant nomination des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay - Ville de Noisy-le-Sec ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2022-043 du 18 janvier 2022 portant

nomination des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay - Chambre des métiers et de l'artisanat ;

Vu l'arrêté du président du Conseil départemental n°2022-205 du 13 mai 2022 portant désignation complémentaire des membres de la commission de règlement à l'amiable pour les professionnels riverains du projet de Tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay - Conseil départemental 93 ;

Vu l'élection le 1<sup>er</sup> juillet 2021 de M. Stéphane Troussel à la présidence du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis ;

Sur proposition du directeur général des services du Département ;

### ARRÊTE :

**ARTICLE PREMIER.** - La commission de règlement amiable pour les professionnels riverains du tramway T1 Bobigny - Val de Fontenay est composée comme suit :

Pour la présidence de la commission :

**Mme Elsa Costa**, médiatrice, spécialisée dans les litiges publics, est nommée présidente de la commission.

Pour le Département de la Seine-Saint-Denis :

**M. Edouard Bedel**, directeur de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommé membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

**M. Yannick Adda**, chef du service des projets de transport de la direction de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommé membre suppléant avec voix délibérative de la commission ;

**Mme Amélie Bourlieux**, cheffe de projets maîtrise d'œuvre au service des projets de transports de la direction de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommée membre titulaire avec voix consultative de la commission ;

**Mme Cécile Humbert**, chargée d'opérations « Grands projets » au service des projets de transports de la direction de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommée membre suppléante avec voix consultative de la commission ;

**Mme Fabienne Balan**, chargée d'études juridiques au service des projets de transport de la direction de la voirie et des déplacements du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommée titulaire avec voix consultative de la commission ;

**M. Claude Chabane**, conseiller en assurance, au service des affaires juridiques de la direction affaires juridiques, de l'immobilier et des assemblées du Département de la Seine-Saint-Denis, est nommé titulaire avec voix consultative de la commission.

Pour la RATP :

**Mme Florence Bazin-Bodeau**, cheffe de projet T1 à la RATP, est nommée, membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

**Mme Sophie Morhun**, représentante maîtrise d'ouvrage T1 à la RATP, **M. Denis Girard**, représentant maîtrise d'ouvrage T1 à la RATP, **Mme Aurélie Barre**, juriste-projet au secrétariat et direction générale du Groupe/Construction maintenance à la RATP, **M. Paolo Lopes**, responsable territorial Seine-Saint-Denis et Val d'Oise à la RATP, sont nommés membres suppléants avec voix délibérative de la commission.

Pour la ville de Noisy-le-Sec :

**Mme Monique Gascoin**, conseillère municipale déléguée aux commerces et à l'économie sociale et solidaire de la ville de Noisy-le-Sec, est nommée, membre titulaire avec voix consultative de la commission ;

**Mme Pascale Labbé**, adjointe au maire de Noisy-le-Sec, déléguée au développement du service public et du personnel communal et des temps libérés, est nommée, membre suppléante avec voix consultative de la commission.

Pour la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France :

**M. Didier Audibert**, membre élu de la chambre des métiers et de l'artisanat – Seine-Saint-Denis, est nommé membre titulaire avec voix délibérative de la commission .

Pour la chambre de commerce et d'industrie de la Seine-Saint-Denis :

**Mme Céline Luis**, membre élue (et collaboratrice) de la chambre de commerce et d'industrie – Seine-Saint-Denis, est nommée membre titulaire avec voix délibérative de la commission.

Pour l'ordre des experts comptables :

**M. Rémy Perrotte**, représentant titulaire de l'ordre des experts comptables Paris Ile-de-France, est nommé membre à voix délibérative de la commission.

Pour l'URSAFF :

**M. Stephane Gre**, directeur du recouvrement de la Seine-Saint-Denis de l'URSSAF Île-de-France, est nommé membre titulaire avec voix délibérative de la commission ;

**Mme Murielle Chailland Depuichaffray**, responsable du département contentieux de l'URSSAF Île-de-France est nommée membre suppléante avec voix délibérative de la commission ;

**Mme Rachel Simon**, responsable d'unité de l'URSSAF Île-de-France, est nommée membre suppléante avec voix délibérative de la commission.

**Mme Valérie Geslin**, responsable d'unité de l'URSSAF Île-de-France, est nommée membre

suppléante avec voix délibérative de la commission.

**ARTICLE 2** - Les arrêtés n°2021-221 du 8 juin 2021, n°2021-222 du 8 juin 2021, n°2021-223 du 8 juin 2021, n°2021-224 du 8 juin 2021, n°2021-225 du 8 juin 2021, n°2022-042 du 18 janvier 2022, n°2022-043 du 18 janvier 2022 et n°2022-205 du 13 mai 2022 sont abrogés.

**ARTICLE 3** - Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

**ARTICLE 4** - Le directeur général des services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site internet du Département.

Le président du Conseil départemental

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le